

DECOMPOSITION DU PRIX FORFAITAIRE

OBLIGATION DE VERIFICATION DES QUANTITES

(figurant dans le cadre de décomposition du prix forfaitaire)

Il est rappelé que les quantités établies par l'équipe d'ingénierie ou Maître d'Oeuvre n'engagent pas sa responsabilité (circulaire du 9 mars 1982) vis-à-vis des entreprises (ou envers le Maître de l'Ouvrage) et ne sont données qu'à titre indicatif. Si l'entreprise considère ces quantités comme base de l'établissement de ses prix, elle engage sa responsabilité.

n°	désignation	u	Q	€ Euros	
				PU	PT
1.	STRUCTURE MÉTALLIQUE				
1.01	Structure pour auvent	Ens	2		
1.02	Plaques de couverture ondulée	m2	34		
1.03	chéneau galva	ml	15		
2.	OUVRAGE DIVERS				
2.01	Seuil plat en inox sur portes extérieures	U	3		

Total Hors Taxes H.T.

Taxe sur la valeur ajoutée T.V.A. de 10 %

Total Toutes Taxes Comprises T.T.C.

Fait à.....le.....

L'entrepreneur
(cachet et signature)